

République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation: 04/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 47

Votants : 57

Présents : Cyril ABELA, Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Françoise BRETON, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Patrick DUMAS, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Olivier MEHATS, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Michel REDON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : René BOUDIGUE, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Véronique DUPORGE, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Florent MAYET, Laurent NOEL, Myriam REGIMON, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, François LUC, Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_014 - Objet : PROJET DE TERRITOIRE - PROCEDURE ET ACCOMPAGNEMENT

Monsieur le Président rappelle les conditions et réflexions émanant du Conseil Communautaire ayant abouti à 1 souhait de s'engager dans une démarche de construction d'un projet de territoire, document par lequel une collectivité définit sa vision de l'avenir, de son territoire, à horizon de 10 voire 15 ans.

Parole est donnée à Monsieur NICOLAS Sébastien (DDTM de la Gironde) pour la présentation de l'accompagnement susceptible d'être apporté par l'Etat pour l'élaboration du projet de territoire de la Communauté des Communes.

Il expose :

- les étapes principales du projet de territoire et leur cadence sur une durée évaluée à 9 mois ;
- les fondements et objectifs d'un projet de territoire ;
- l'accompagnement proposé par l'Etat par la mobilisation de 2 bureaux d'étude spécialisés (Egis et ResPublica) financés à 50 % par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), soit un coût résiduel à charge de la collectivité évalué à hauteur de 48 750 euros.

Après avoir ouï l'exposé de Mr Sébastien Nicolas agrémenté par les questions/réponses de l'assemblée délibérante, et précisions apportées par Monsieur le sous-Préfet et Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (45 votes POUR, 7 votes CONTRE, 4 Abstentions, 1 Non Votant) décide :

- **DE S'ENGAGER** dans une démarche de construction d'un projet de territoire à l'échelle des 50 communes membres de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers telle que présentée ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document, convention de financement et de partenariat, relatifs au projet de construction du projet de territoire.

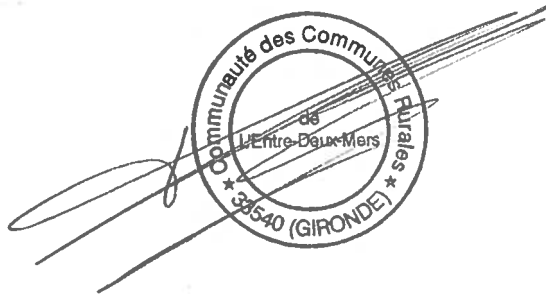
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation: 04/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 47

Votants : 57

Présents : Cyril ABELA, Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Françoise BRETON, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Patrick DUMAS, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Olivier MEHATS, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul PUJON, Régis PUJOL, Michel REDON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : René BOUDIGUE, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Véronique DUPORGE, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Florent MAYET, Laurent NOEL, Myriam REGIMON, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, François LUC, Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_015 - Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - TRAVAUX PREVISIONNELS

Monsieur Eric GUERIN, Vice-Président en charge des travaux, présente les projets de travaux d'investissement et de fonctionnement à réaliser au cours de l'exercice 2024, qui s'établissent comme suit :

BATIMENTS	MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	RÉPARTITION	
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
TERRAINS DE TENNIS	3 500 €	2 000 €	1 500 €
SALLE DES SPORTS SAUVETERRE	7 850 €	3 000 €	4 850 €
ESPACE JEUNES SAUVETERRE	2 200 €	2 200 €	0 €
ALSH SAUVETERRE	4 000 €	2 750 €	1 250 €
ALSH MAURIAC	960 €	960 €	0 €
PISCINE	5 500 €	1 000 €	4 500 €
MULTIACCUEIL SAUVETERRE	5 650 €	4 500 €	1 150 €
LOCAL STOCKAGE	2 500 €	2 500 €	0 €
CDC	8 800 €	4 000 €	4 800 €
PRJ TARGON	8 050 €	4 050 €	4 000 €
MULTI ACCUEIL TARGON	9 050 €	1 550 €	7 500 €
ALSH TARGON	9 250 €	5 250 €	4 000 €
AIRE CAMPING CAR	1 000 €	0 €	1 000 €
SKATE PARK	1 000 €	0 €	1 000 €
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	11 400 €	10 400 €	1 000 €
VESTIAIRES FOOT TARGON	5 500 €	2 000 €	3 500 €
CITY-STADE	1 500 €	0 €	1 500 €
PHARMACIE	5 500 €	5 500 €	0 €
FRANCE SERVICES TARGON	9 950 €	9 950 €	0 €
SERVICE BATIMENTS	1 500 €	1 500 €	0 €
TOTAUX	104 660 €	63 110 €	41 550 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (51 votes POUR, 4 votes CONTRE, 2 Abstentions) décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable aux projets d'investissements relatifs aux bâtiments de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers tels que présentés ci-dessus ;
- **DE PROPOSER** leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024.

Le Président,
 -certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

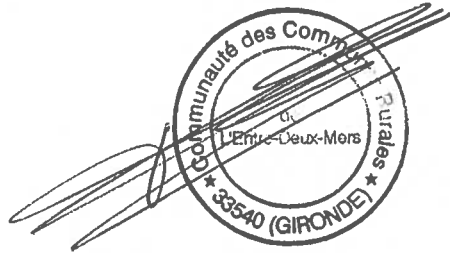
Publié le

ID : 033-200069599-20240311-DEL_2024_015-DE

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation: 04/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 47

Votants : 57

Présents : Cyril ABELA, Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Françoise BRETON, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Patrick DUMAS, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Olivier MEHATS, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Michel REDON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : René BOUDIGUE, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Véronique DUPORGE, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Florent MAYET, Laurent NOEL, Myriam REGIMON, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, François LUC, Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_016 - Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Josette MUGRON, Vice-Présidente en charge de la vie associative, présente les demandes de subventions émanant des associations du territoire qui s'établissent comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 033-200069599-20240311-DEL_2024_016-DE

SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	
ASSOCIATIONS	PREVISIONNEL 2024
ASOA	340 €
AEROMODELISME	250 €
BATONS BLEUS	150 €
COT TARGON	3 700 €
COTEAUX DE DORDOGNE	400 €
FOOT SAUVETERRE	3 240 €
FOOT TARGON	3 700 €
GYM SAUVETERRE	3 700 €
JSP SAUVETERRE	690 €
JUDO SAUVETERRE	1 230 €
LES PETITS BOUCHONS	330 €
LES GUYENNOIS	120 €
MUSIQUE DES VILLAGES	2 250 €
MUSAIQUE TARGON	10 575 €
MUSIQUE EN BASTIDE	25 650 €
OMCL	750 €
OUISTITI	3 700 €
SPORTING CLUB MONSEGURAIS	2 100 €
TENNIS DE TABLE SAUVETERRE	360 €
TENNIS SAUVETERRE	1 300 €
THEATRE DE GORNAC	930 €
UNION SPORTIVE LEVIGNAC	300 €
UNSS	300 €
TOTAL	66 065 €

SUBVENTIONS MANIFESTATIONS	
ASSOCIATIONS	PREVISIONNEL 2024
ABBAYE BLASIMON	260 €
ACCROS PRODUCTION	2 800 €
AMIS ST FERME	650 €
BIOTIMARRONS	800 €
CAC SAUVETERRE	3 000 €
COMITE DES FETES BENAUGE	650 €
COMITE DES FETES CAUMONT	800 €
COMITE DES FETES MONTIGNAC	650 €
COMIETE DES FETES ST SULPICE DE GUILLERAGUES	650 €
COURPIAC ACCUEIL	650 €
FESTIVAL BATAILLE	650 €
JUMELAGE	1 950 €

L'HEURE D'ECRIRE	260 €
LES FETES GALANTES DE SEGUR	1 950€
LES GENS D'ALBRET	260 €
MANIVELLE O VENTS	650 €
MUSIQUE EN BASTIDE	2 800 €
OFFICE MONSEGURAIS OMCL	390 €
OU VOYAGER	275 €
PATRIMONIALE ST SULPICE DE GUILLERAGUES	390 €
ROCK SCHOOL BARBEY	3 000 €
TOTAL	23 485 €

SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	
ASSOCIATIONS	PREVISIONNEL 2024
ATELIAGES	400 €
COMITE DES FETES SAINT SULPICE DE GUILLERAGUES	500 €
FCPE	200 €
SOCIETE DES FETES STE GEMME	500 €
TOTAL	1 600 €

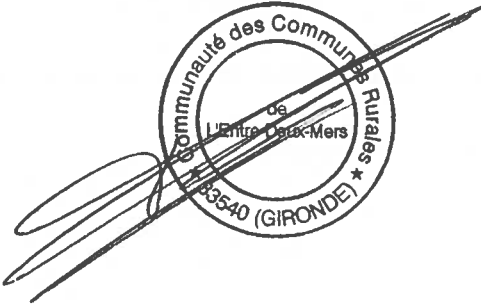
Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (35 votes POUR, 11 votes CONTRE, 10 Abstentions, 1 Non Votant)décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable aux demandes de subventions émanant des associations du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers ;
- **DE PROPOSER** leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024.

Le Président,
 -certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
 Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation: 04/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 47

Votants : 57

Présents : Cyril ABELA, Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Françoise BRETON, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Patrick DUMAS, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Olivier MEHATS, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Michel REDON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : René BOUDIGUE, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Véronique DUPORGE, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Florent MAYET, Laurent NOEL, Myriam REGIMON, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, François LUC, Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_017 - Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 -AUTRES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président présente les demandes de subventions émanant des associations Solidarité Paysans d'Aquitaine, Bande de Vignerons et Radio Entre-Deux-Mers qui s'établissent comme suit :

SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	
ASSOCIATIONS	Demandes 2024
Solidarité Paysans d'Aquitaine	2 500 €
Bande de Vignerons	500 €
Radio Entre-Deux-Mers	3 000 €
TOTAL	6 000 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (54 votes POUR, 2 votes CONTRE, 1 Non Votant) décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable aux demandes de subventions émanant des associations Solidarité Paysans d'Aquitaine, Bande de Vignerons et Radio Entre-Deux-Mers ;

- **DE PROPOSER** leur inscription dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024.

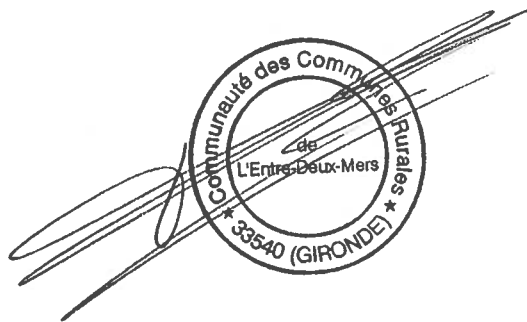
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation: 04/03/2024

Membres en exercice :
67

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : 47

Votants : 57

Présents : Cyril ABELA, Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Françoise BRETON, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Patrick DUMAS, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Olivier MEHATS, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Michel REDON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : René BOUDIGUE, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Véronique DUPORGE, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Florent MAYET, Laurent NOEL, Myriam REGIMON, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, François LUC, Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_018 - Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - ADOPTION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES FONDS DE CONCOURS

Vu l'article L2321-2, 27° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2017_109 du Conseil Communautaire réuni le 18 septembre 2017 relative à la révision de la durée d'amortissement des biens acquis par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers ;

Vu la délibération n° DEL_2020_019 du Conseil Communautaire réuni le 2 mars 2020 relative à l'adoption des durées d'investissement ;

Monsieur Frédéric MAULUN, Vice-Président en charge des finances, rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil, sont tenus d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Il expose qu'il est nécessaire de compléter la délibération du 2 mars 2020 comme suit :

Pour les immobilisations incorporelles, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire la durée d'amortissement suivante :

- Fonds de concours versés par la collectivité à ses communes membres
Durée d'amortissement 10 ans.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (53 votes POUR, 4 Abstentions), décide :

- D'ADOPTER la durée d'amortissement des fonds de concours telle que présentée ci-dessus.

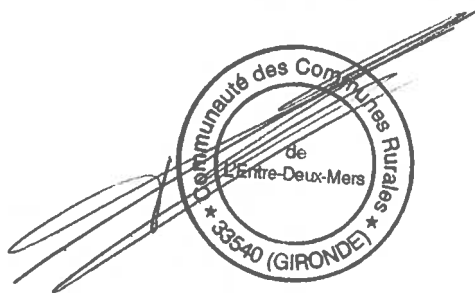
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation: 04/03/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 47

Votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Cyril ABELA, Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Françoise BRETON, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Patrick DUMAS, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Olivier MEHATS, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Michel REDON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : René BOUDIGUE, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Véronique DUPORGE, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Florent MAYET, Laurent NOEL, Myriam REGIMON, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, François LUC, Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_019 - Objet : TOURISME - CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026 ENTRE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS ET L'OFFICE DE TOURISME "ENTRE-DEUX-MERS TOURISME"

Monsieur Christophe MIQUEU, Vice-Président en charge du Tourisme, expose la nécessité de renouveler la convention d'objectifs entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers – Entre-Deux-Mers Tourisme pour la période 2024-2026.

L'objet de la convention est de définir les engagements réciproques des deux parties pour la réalisation des missions relatives au développement touristique.

Les Missions et objectifs poursuivis et dévolus à l'association sont précisés dans la convention ci-jointe :

- Accueil et information des clientèles touristiques et résidents
- Appartenance aux Réseaux et représentation
- Coordination des acteurs du tourisme / expertise / actions collectives
- Promotion du territoire
- Commercialisation de produits touristiques sur le territoire
- Veille sur les données touristiques
- Animation du réseau dans les points de contacts touristiques
- Accompagnement de projets en lien avec les techniciens du territoire communautaire
- Réponse aux appels à projets touristiques
- Assistance aux outils de gestion de la taxe de séjour.

Après lecture de la convention,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (54 votes POUR, 1 vote CONTRE, 1 Abstention, 1 Non Votant), décide :

- **DE VALIDER** la convention d'objectifs 2024-2026 entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers – Entre-Deux-Mers Tourisme ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

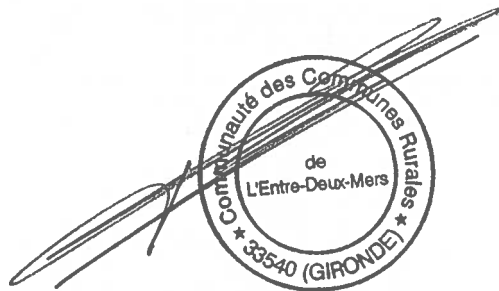
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation: 04/03/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 47

Votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Cyril ABELA, Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Françoise BRETON, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Patrick DUMAS, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Olivier MEHATS, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Michel REDON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : René BOUDIGUE, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Véronique DUPORGE, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Florent MAYET, Laurent NOEL, Myriam REGIMON, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, François LUC, Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_020 - Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CALCUL DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Monsieur Colin SHERIFFS, Vice-Président en charge du développement économique, présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition de calcul relatif à la répartition de l'enveloppe budgétaire affectée chaque année aux subventions accordées aux entreprises du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Vu la proposition issue de la Commission Développement Economique réunie le 11 janvier 2024 ;

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 033-200069599-20240311-DEL_2024_020-DE

Après présentation,

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (54 votes POUR, 2 votes CONTRE, 1 Abstention) décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition de calcul des subventions accordées aux entreprises de son territoire.

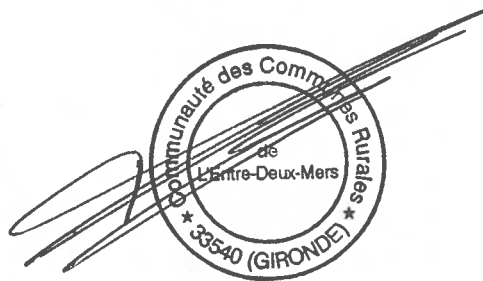
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation: 04/03/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 47

Votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Cyril ABELA, Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Françoise BRETON, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Patrick DUMAS, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Olivier MEHATS, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Michel REDON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : René BOUDIGUE, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Véronique DUPORGE, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Florent MAYET, Laurent NOEL, Myriam REGIMON, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, François LUC, Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_021 - Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ADHESION A INVEST'IN BORDEAUX

Monsieur Colin SHERIFFS, Vice-Président en charge du développement économique, présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition d'adhésion à Invest in Bordeaux.

Il rappelle que dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté des Communes a émis le souhait d'apporter son soutien financier aux actions et initiatives contribuant au maintien et à la création d'activités sur son territoire.

Cette adhésion permettrait d'apporter une aide complémentaire aussi bien pour les entreprises déjà installées que pour celles recherchant à s'implanter sur l'une de nos 50 communes.

Créée en 1996 à l'initiative des collectivités locales (Mairie de Bordeaux, Bordeaux Métropole et Région Nouvelle-Aquitaine) et de la CCI Bordeaux-Gironde, Invest in Bordeaux est une agence qui conseille et accompagne les entreprises, de toute taille et de tout secteur d'activités, dans leurs projets d'implantations, d'investissements ou de développement en Gironde.

L'agence se présente comme un « guichet unique » capable de mobiliser l'ensemble de l'écosystème économique au service du développement des entreprises. Six domaines d'expertises ont été ainsi progressivement intégrés afin de répondre aux besoins des entreprises :

- Recherche de solutions immobilières avec la présélection de sites et des conseils en matière de localisation d'activité ;
- L'accompagnement sur les aspects RH et mobilité des salariés ;
- La présentation de solutions de financement (aides publiques / fiscalité / fonds propres) ;
- Les informations sur l'environnement économique local (panorama, fiches sectorielles, études, salaires, etc.) ;
- L'assistance dans les démarches et les formalités administratives ;
- et enfin l'insertion dans l'écosystème local et la communication.

Pour une collectivité de moins de 20 000 habitants, le montant de la cotisation s'élève à 1000 € annuels.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (50 votes POUR, 6 votes CONTRE, 1 Non Votant), décide :

- **D'ADHERER** à Invest in Bordeaux pour un montant de 1000 € - exercice 2024.

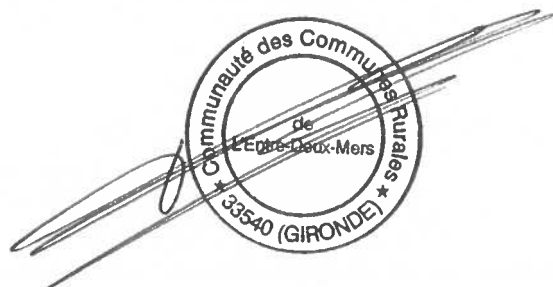
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE



République française
Département de la Gironde
COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du lundi 11 mars 2024

Date de la convocation: 04/03/2024

Membres en exercice :
67

Présents : 47

Votants : 57

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers invité à se prononcer à Salle Serge DURU - Communauté des Communes - SAUVETERRE DE GUYENNE sous la présidence de Daniel BARBE,

Présents : Cyril ABELA, Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Mireille AVENTIN, Daniel BARBE, Jean-Claude BERNEDE, Françoise BRETON, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Christelle COUNILH, Marie-France DALLA LONGA, Bernard DALLA-LONGA, Carole DELADERRIERE, Jean-Claude DUBOS, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Patrick DUMAS, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean-Pierre GASNAULT, André GREZE, Eric GUERIN, Valérie HATRON, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Olivier MEHATS, Christophe MIQUEU, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Paul POUJON, Régis PUJOL, Michel REDON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Sylvie TESSIER, Jean-Marie VIAUD

Représentés : René BOUDIGUE, Marie-Claude CONSTANTIN, Philippe CUROY, Véronique DUPORGE, Sylviane LEVEQUE, Martine LOPEZ, Florent MAYET, Laurent NOEL, Myriam REGIMON, Corinne SPIGARIOL-BACQUEY

Excusés : Michel DULON

Absents : Daniel AUBERT, Frédéric DEJEAN, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG BOUNADER, Daniel GAUD, Thierry LABORDE, François LUC, Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : André GREZE

DEL_2024_022 - Objet : SOCIAL - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT RELATIVE AU RECRUTEMENT ET AU FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu la délibération n° DEL_2024_007 du Conseil Communautaire réuni le 12 février 2024 relative au refus d'autorisation de signature d'une convention triennale de partenariat pour le financement d'un poste d'un Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) ;

Considérant la décision du Conseil Communautaire réuni le 21 février 2024 sur demande de Monsieur le sous-Préfet et de Madame la Commandante de Gendarmerie, de soumettre au vote de l'assemblée délibérante la possibilité de réviser sa décision du 12 février 2024 ;

L'intervenant social exerce sa mission durant les jours ouvrés au sein de l'unité de gendarmerie de Langon-Toulonne :

- sous l'autorité fonctionnelle du commandant de la compagnie de Langon-Toulonne
- sous l'autorité hiérarchique de la directrice de service VICT'AID.

Ce poste est exercé à temps plein.

L'intervenant social ne peut être sollicité pour intervenir la nuit.

Il assure trois rôles principaux :

1. Le rôle d'accueil des personnes en situation de difficulté sociale (accueil physique et/ou téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux, etc.)
2. Le rôle d'orientation et de conseil (orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté)
3. Le rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, services du ministère de l'Intérieur et de la justice, services sociaux, sanitaires...).

Son territoire d'intervention est limité aux 5 Communautés de Communes : Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, Communautés de Communes du Sud Gironde, du Réolais, du Bazadais, Convergence Garonne.

Le Budget pour la mise en œuvre de cette mission s'élève à 165 000 euros, exercée pour 1 période de 3 ans (reconductible par période successive de 3 ans) dont 89 650 euros pris en charge par l'Etat, 73 350 € à charge des 5 Communautés des Communes.

Pendant la durée de la convention, la préfecture de la Gironde s'engage à verser une participation à hauteur de 80 % la première année (soit 44 000 €), 50 % la seconde (soit 27 500 €) et 33 % la troisième (soit 18 150 €).

Les autres cofinanceurs, la Communauté de communes du Sud-Gironde, la Communauté de communes du Réolais-en-Sud-Gironde, la Communauté de communes du Bazadais, la Communauté de communes Convergence-Garonne, la Communauté des Communes Rurales-Entre-Deux-Mers s'engagent à contribuer à hauteur de 20 % la première année (soit 11 000 €), 50 % la seconde (soit 27 500 €) et 67 % la troisième (soit 36 850 €).

Le coût résiduel de 73 350 euros serait à répartir entre les 5 Communautés des Communes en appliquant la règle de répartition en fonction de la population.

Le montant de la participation financière de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers s'établirait comme suit :

- 2024 : 1 405 €
- 2025 : 3 520 €
- 2026 : 4 720 €.

La convention triennale entre la Préfecture de la Gironde, le Groupement de Gendarmerie Départemental de la Gironde et les 5 Communautés de Communes jointe à la présente, détaille les conditions de partenariat, missions et recrutement de l'intervenant social de gendarmerie.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (40 votes POUR, 11 votes CONTRE, 3 Abstentions, 3 Non Votants) décide :

- **DE SOUTENIR** financièrement le poste d'un Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention triennale de partenariat.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 033-200069599-20240311-DEL_2024_022-DE

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,
Daniel BARBE

